AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0677
FR0000066755-FS0242

20 mars 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

HAULOTTE GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 mars 2017, la société Moneta Asset Management (36 rue Marbeuf, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 mars 2017, le seuil de 5% du capital de la société HAULOTTE GROUP et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 488 521 actions HAULOTTE GROUP représentant autant droits de vote, soit 4,74% du capital et 3,05% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions HAULOTTE GROUP sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 31 371 274 actions représentant 48 738 565 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.